



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2022-464

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement n° 2022-464 décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe et accessoires pour le service de sécurité incendie

- QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 24 mars 2022 le règlement 2022-464.
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.
- QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 11 avril 2022.

MÉLISSA RODRIGUE
Ass.-Greffière